

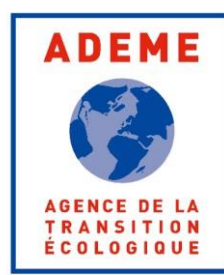


Le Gaz Renouvelable en Centre Ouest, un levier local pour un mix bas carbone

Webinaire

18 avril 2023 de 10h à 11h30

Avec le soutien de



La méthanisation

Présentation de la filière gaz vert

Les différents types de sites de méthanisation

La dynamique de développement des méthaniseurs





Les différents types de méthanisations



« Méthanisation à la ferme »



« Méthanisation territoriale en collectif agricole »



« Méthanisation de Boues de STEP »



« Méthanisation de déchets d'IAA »



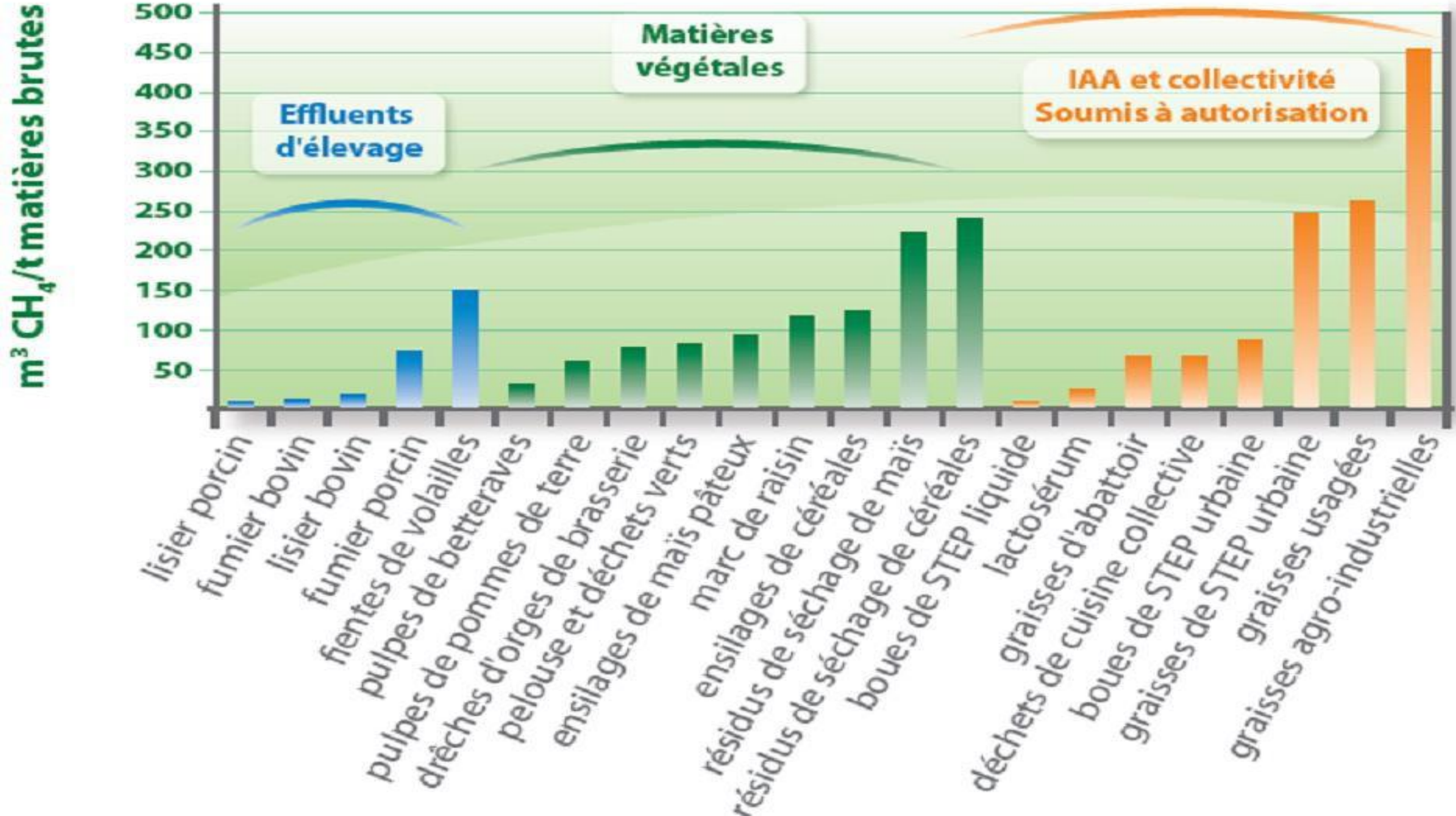
« Méthanisation FFOM »

Comprendre le principe en 2 minutes

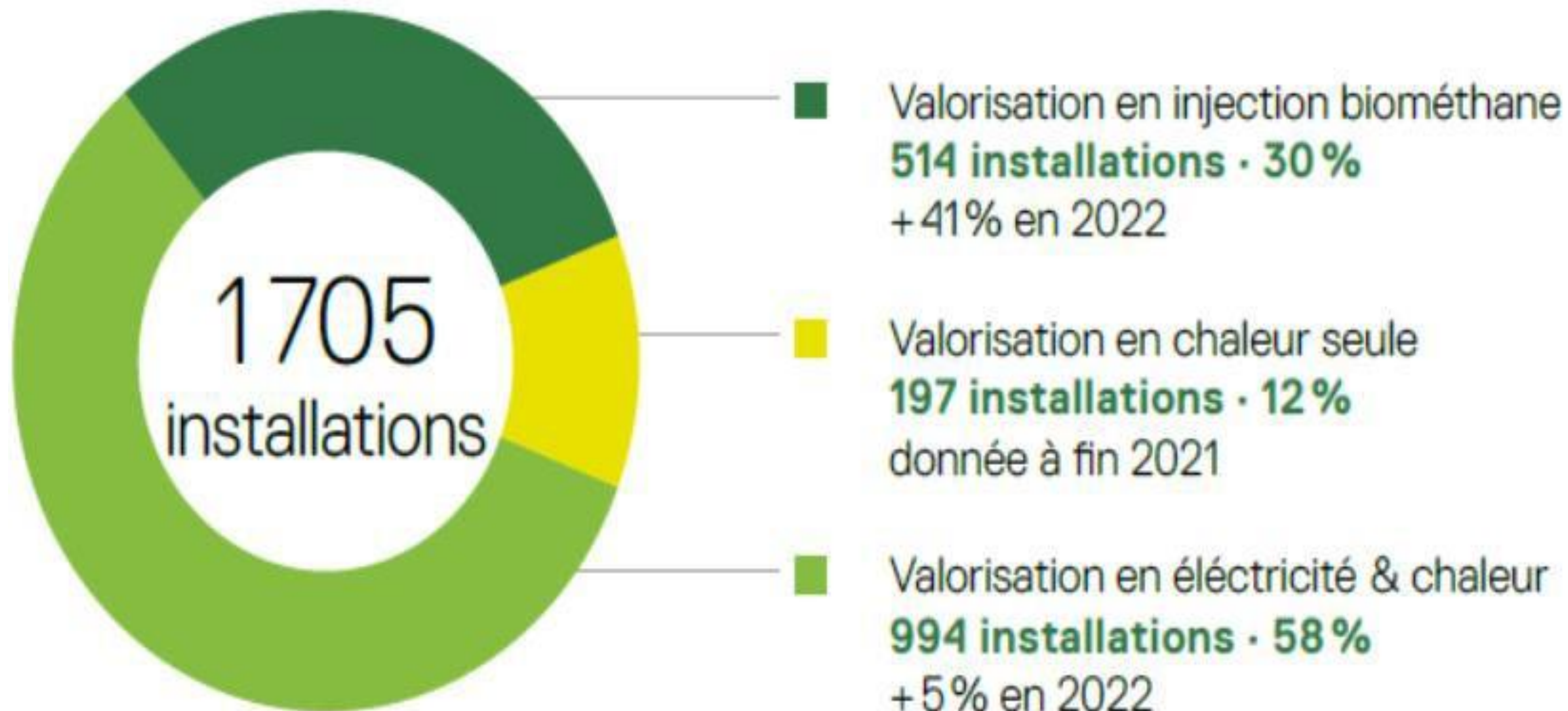
<https://youtu.be/wuZVjUcfeAA>



Le pouvoir méthanogène



Le nombre de sites de methanisation



La production d'électricité à partir de biogaz



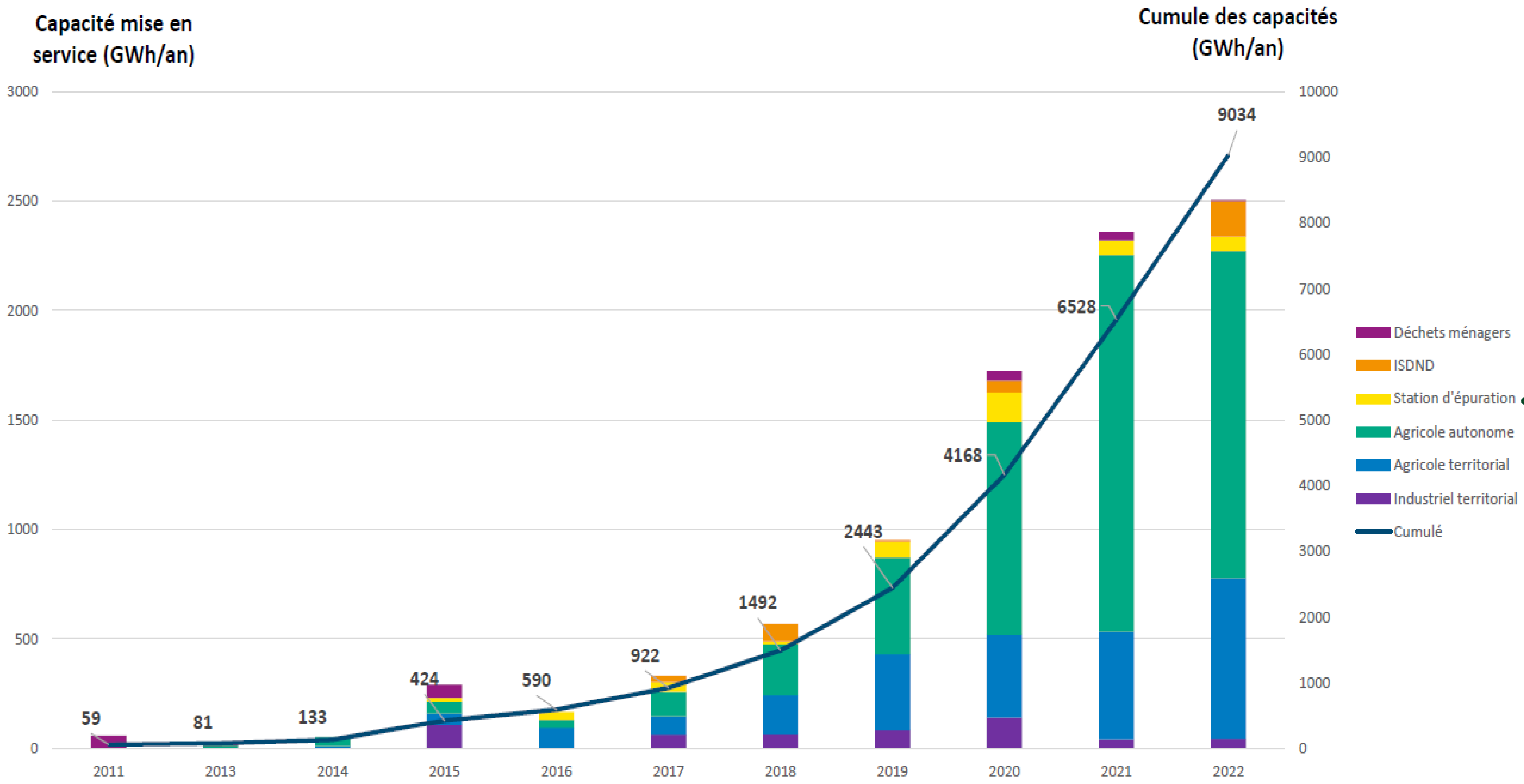
L'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel



Source : Panorama des gaz renouvelable en 2022 - GRDF, GRTgaz, SPEGNN, SER et Teréga, mars 2023



Une capacité raccordée au réseau de 9 TWh





515 sites en injection

441 agricoles

339 type « autonome »

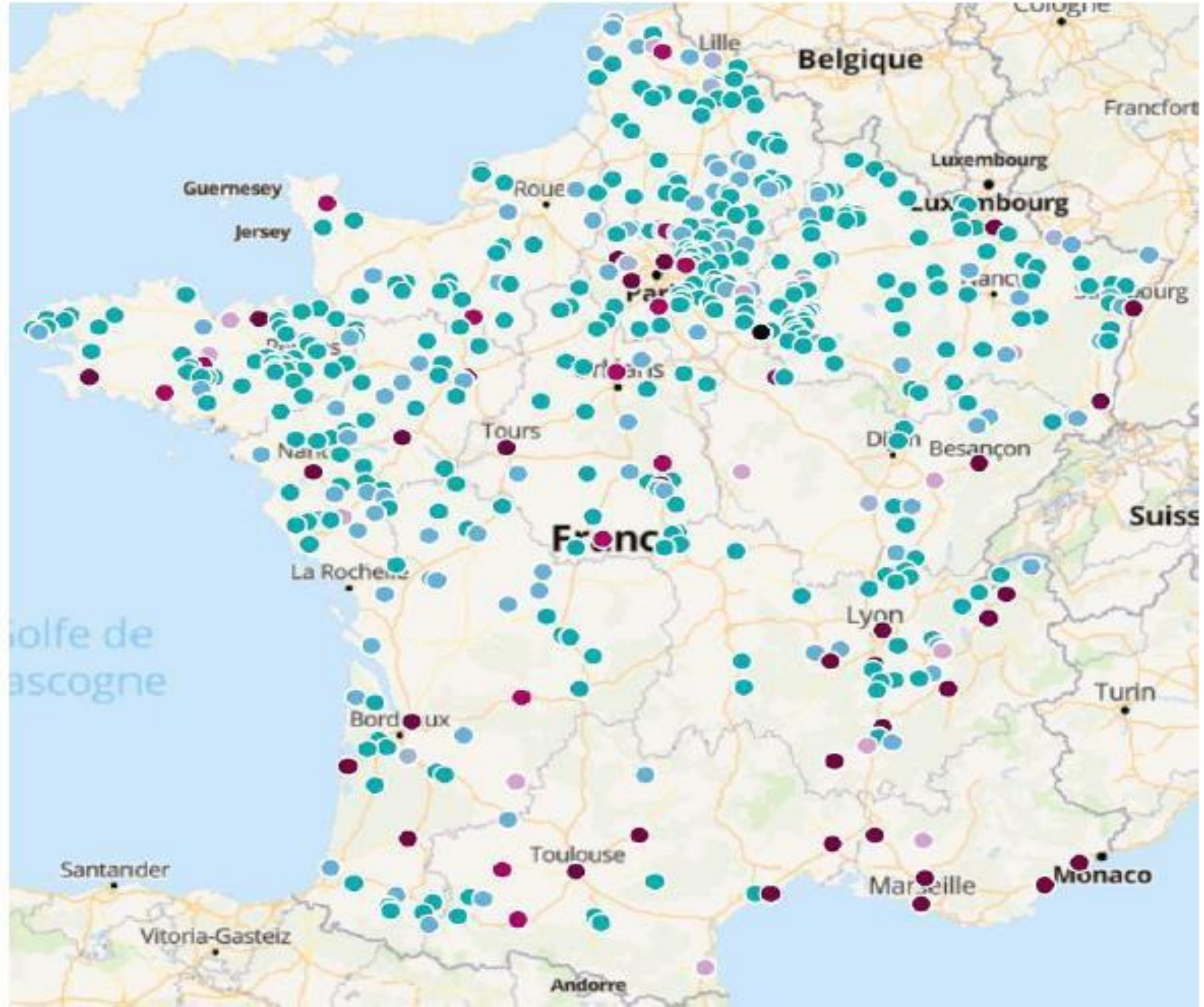
102 type « territorial »

7 déchets ménagers

15 ISDND

16 industriels

35 stations d'épuration



Répartition des installations en injection

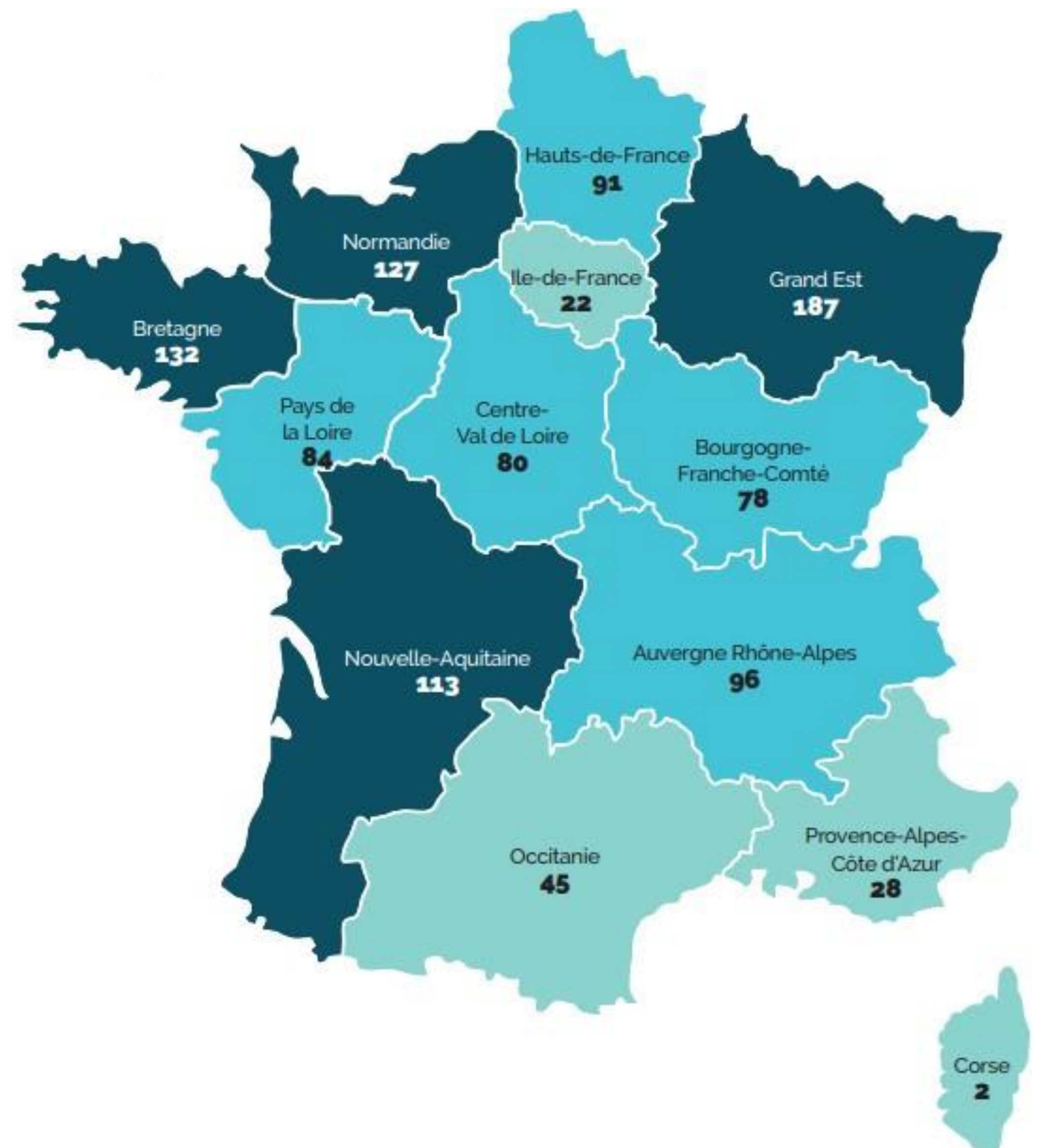
Grand Est	95 installations
Hauts-de-France	77 installations
Bretagne	68 installations
Île-de-France	50 installations
Nouvelle-Aquitaine	45 installations
Auvergne-Rhône-Alpes	42 installations
Pays de la Loire	41 installations
Centre-Val de Loire	30 installations
Normandie	28 installations
Occitanie	17 installations
Bourgogne-Franche-Comté	15 installations
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 installations

514 installations



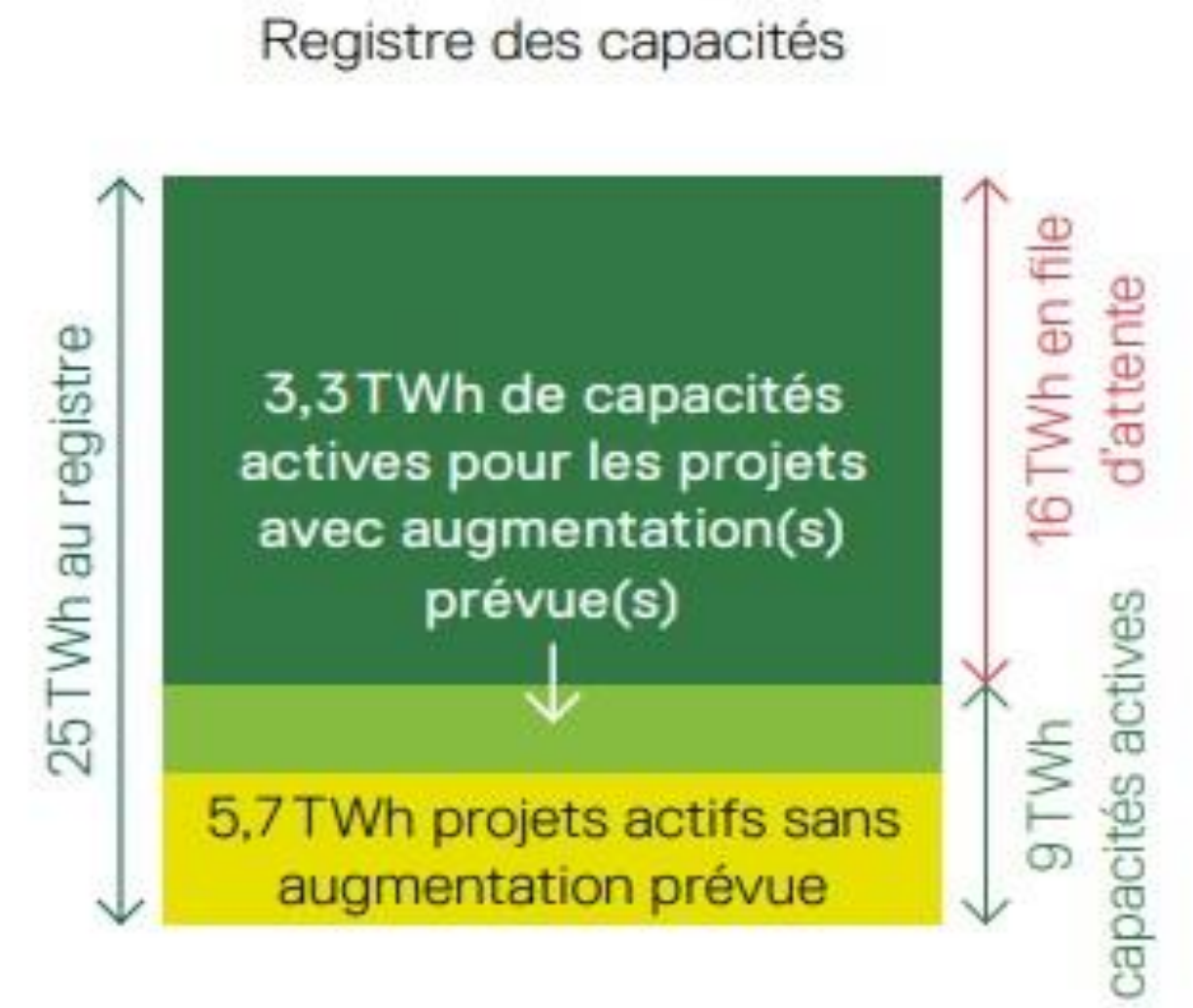
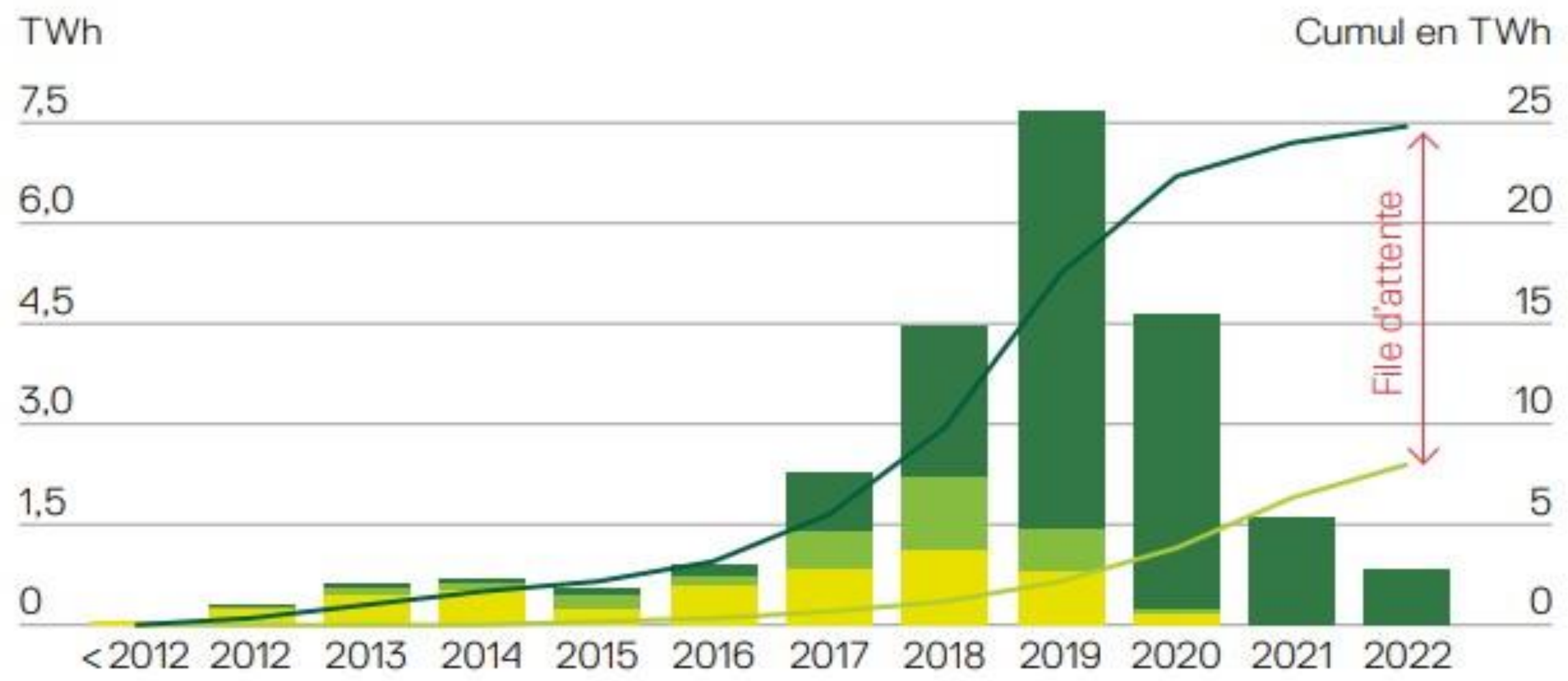


Répartition des installations en cogénération





Nouveau défi pour la méthanisation



Capacités en liste d'attente dans le registre des capacités au 31 décembre 2022



Le biométhane injecté en Europe



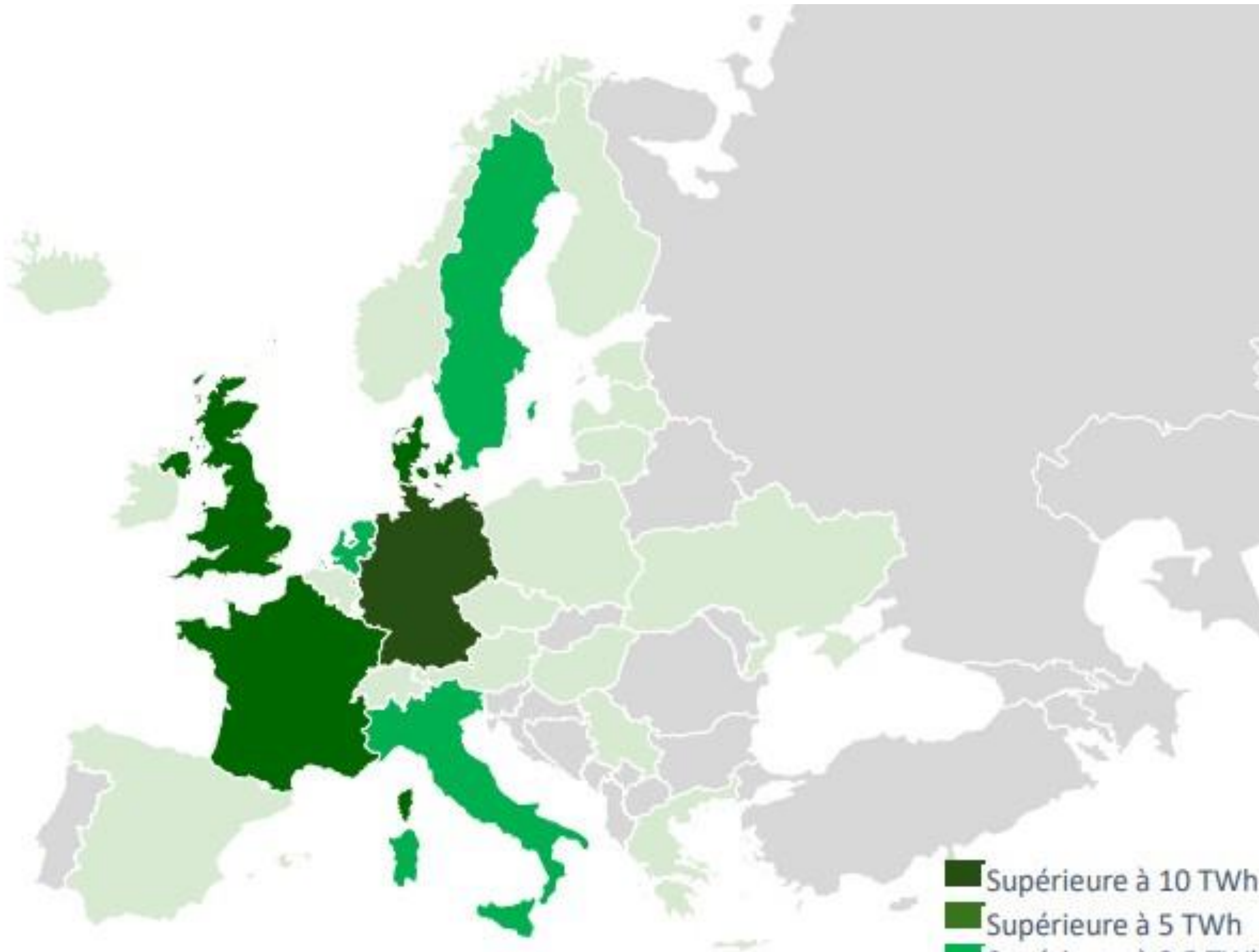
Production
40 TWh
de biométhane produit
en 2022



Méthanisation
1 203 sites
de production de
biométhane en service
à fin 2022



Intrants agricoles
83 %
des installations mises en
service en 2022 valorisent
des déchets agricoles



- Supérieure à 10 TWh
- Supérieure à 5 TWh
- Supérieure à 2.5 TWh
- Inférieure à 1 TWh

L'actualité et les perspectives

1 - Etat des lieux

2 - La relance de la filière

3 - Les possibilités pour utiliser du biométhane

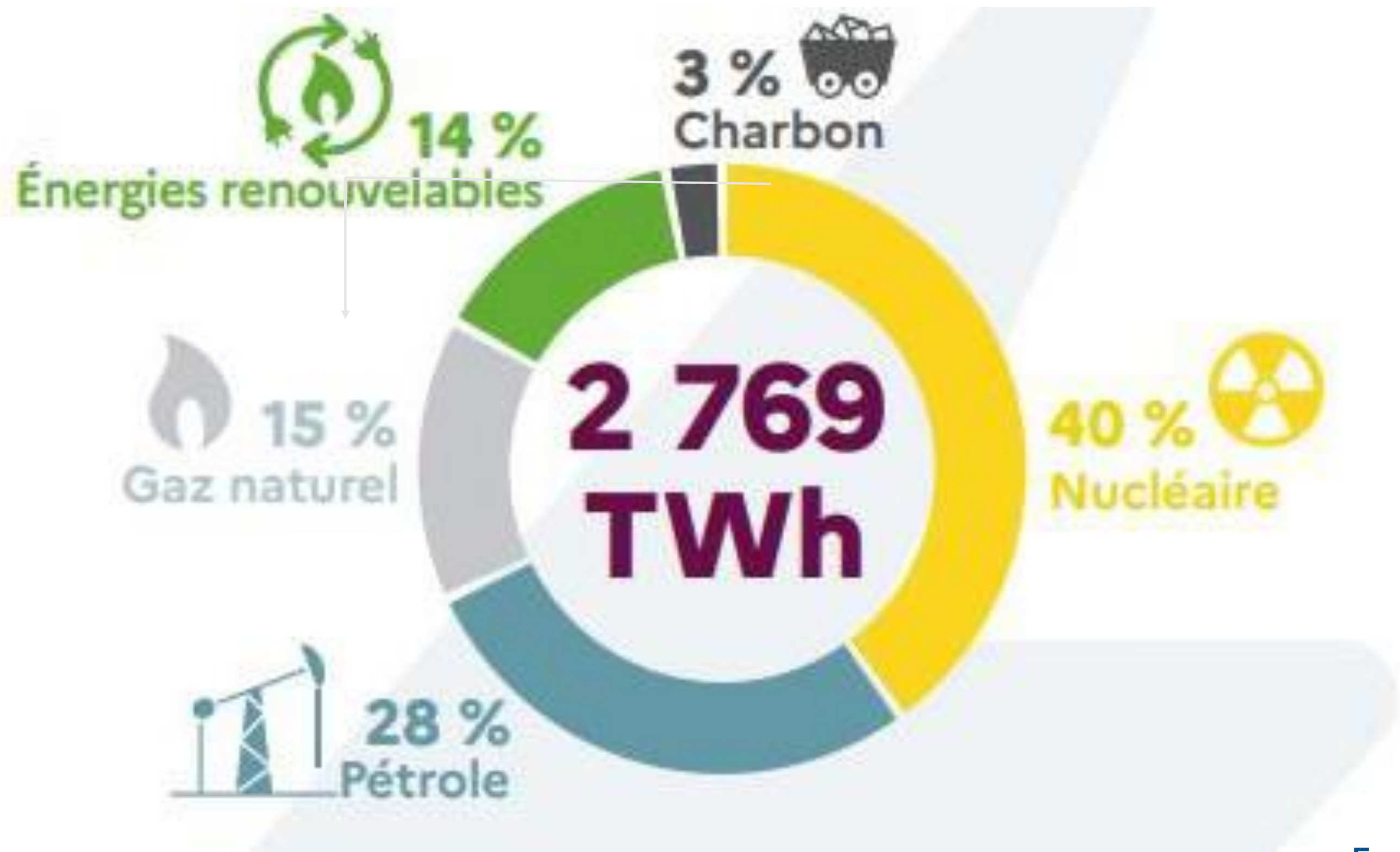
Tarifs d'achats

BPA : système extrabudgétaire

CPB : un nouveau dispositif en préparation

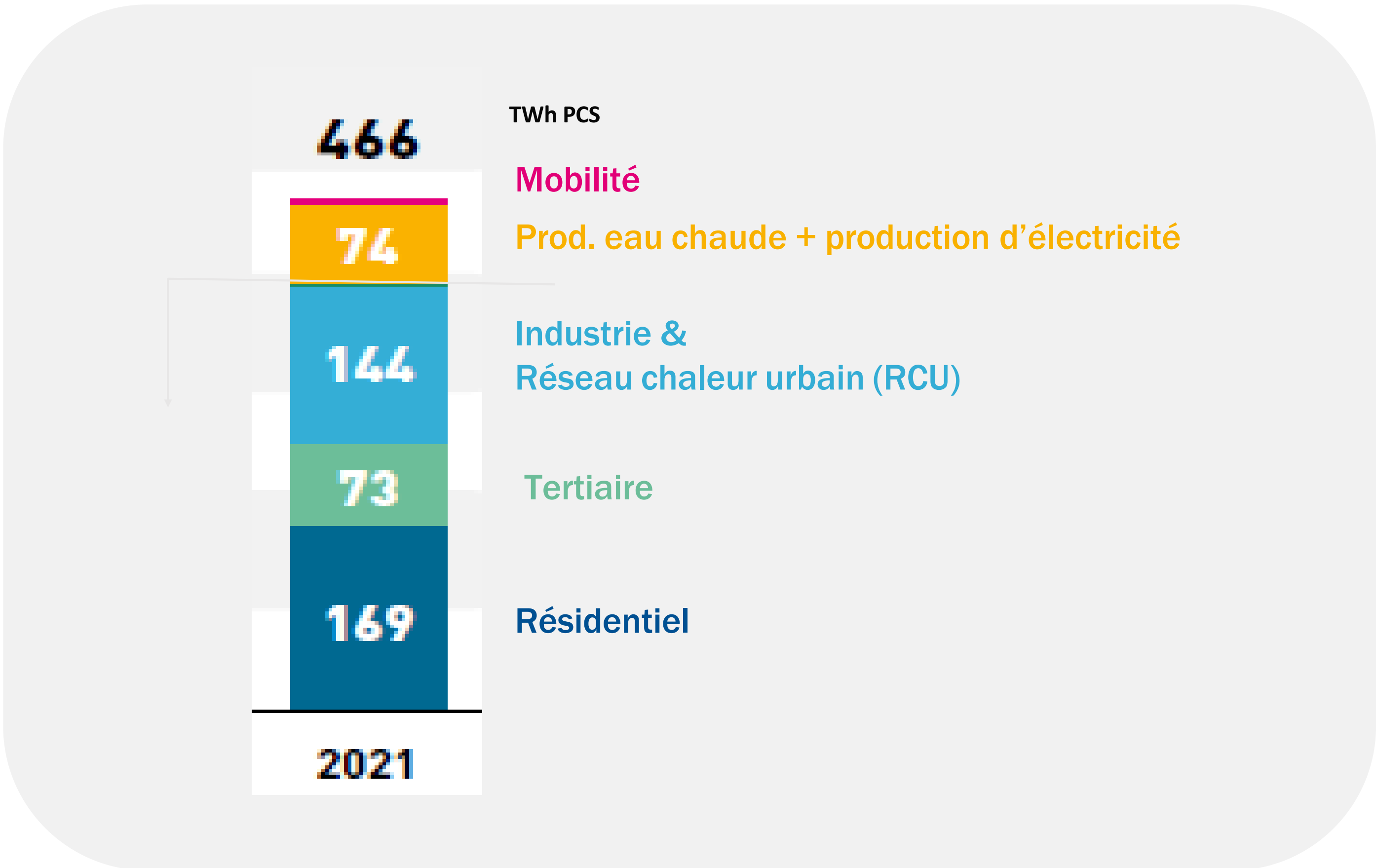
4 - Quelques défis à relever

1 - La place du gaz dans le mix énergétique français

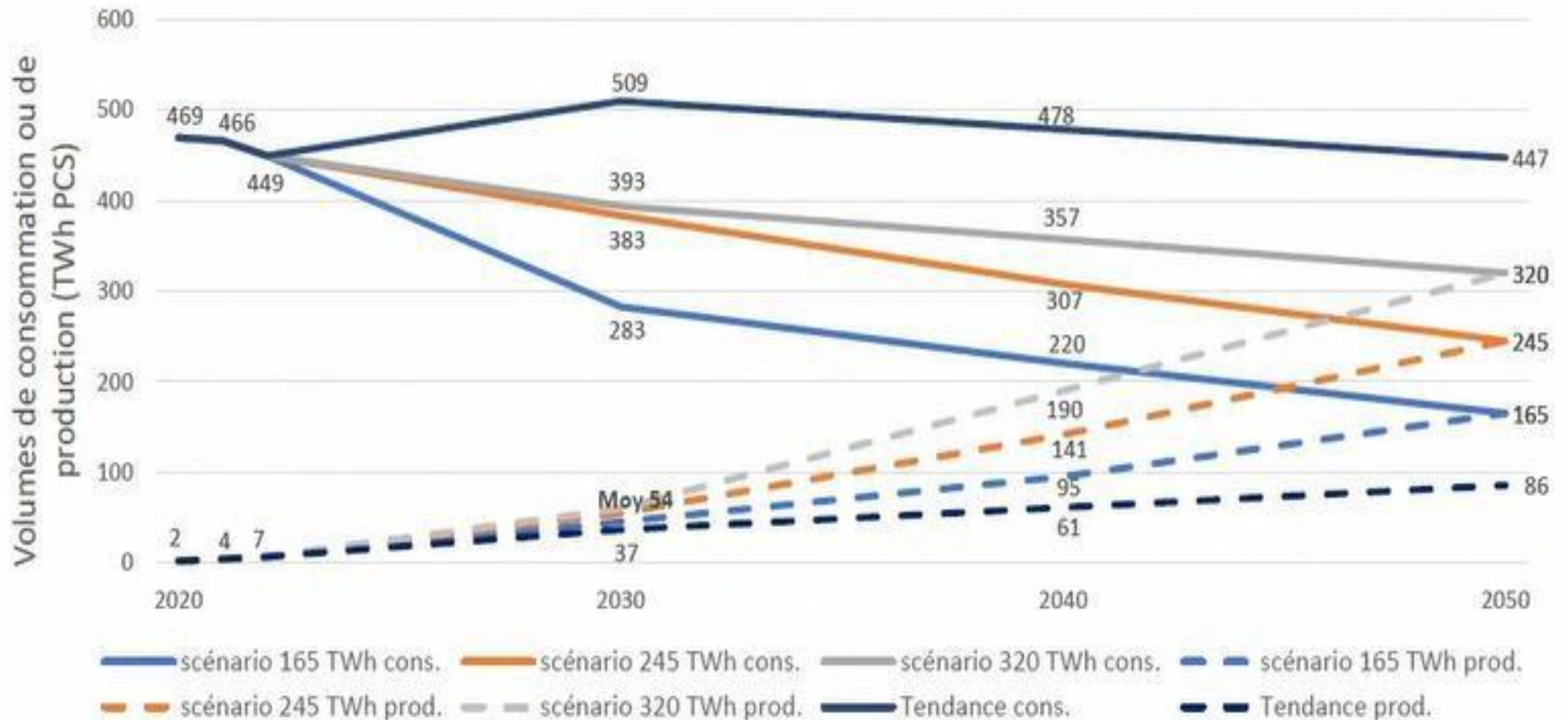


Exprimé en énergie primaire

1 - A quoi sert le Gaz naturel en France ?



2 - Consommation et production de gaz bas carbone pour les 3 scénarios de la CRE



2 - Production en TWh de biogaz

A partir des 3 scénarios étudiés par la CRE dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration de la PPE

Technologies	2030	2050
Méthanisation	43 à 50	104 à 130
Pyrogazéification	1 à 6	20 à 90
Gazéification Hydrothermale (GR)	0 à 2	0 à 50
Méthanation	2 à 4	40 à 50
TOTAL	46 à 60	165 à 320

Rappel des différents dispositifs de soutien à la production de biométhane

1 – Dispositif d’obligation d’achat à tarif réglementé pour le biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel

Dispositif historique mis en place en 2011, tarif d’achat recalé en 2020, modifié à la marge en 2021, désormais réservé aux projets ayant une capacité inférieure à 25 GWh/an, futur arrêté tarifaire pérenne en cours de notification auprès de la Commission européenne

2 – Dispositif d’obligation d’achat du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel suite à appel d’offres

Dispositif destiné à soutenir les projets ayant une capacité supérieure à 25 GWh/an, cadre réglementaire publié en septembre 2021

3 – Dispositif de complément de rémunération pour le biométhane non injecté dans un réseau de gaz naturel

Dispositif destiné à permettre un soutien à la méthanisation sur l’ensemble du territoire, y compris dans les zones éloignées des réseaux de gaz naturel, valorisation du biométhane sous forme de carburant pour véhicules (GNV), cadre réglementaire publié en septembre 2021, cahier des charges en cours de préparation

4 – Dispositif de certificats de production de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel

Dispositif destiné à permettre l’accélération du développement de la méthanisation, grâce à un soutien apporté directement par les fournisseurs de gaz naturel, plutôt que par le budget de l’État, cadre législatif introduit par la loi climat et résilience en août 2021, décret n° 2022-640 du 25 avril 2022 + décret complémentaire en cours de préparation

5 – Dispositif de contrats d’expérimentation

Dispositif destiné à permettre le soutien de projets de production de biogaz par des technologies innovantes, cadre réglementaire publié en octobre 2022

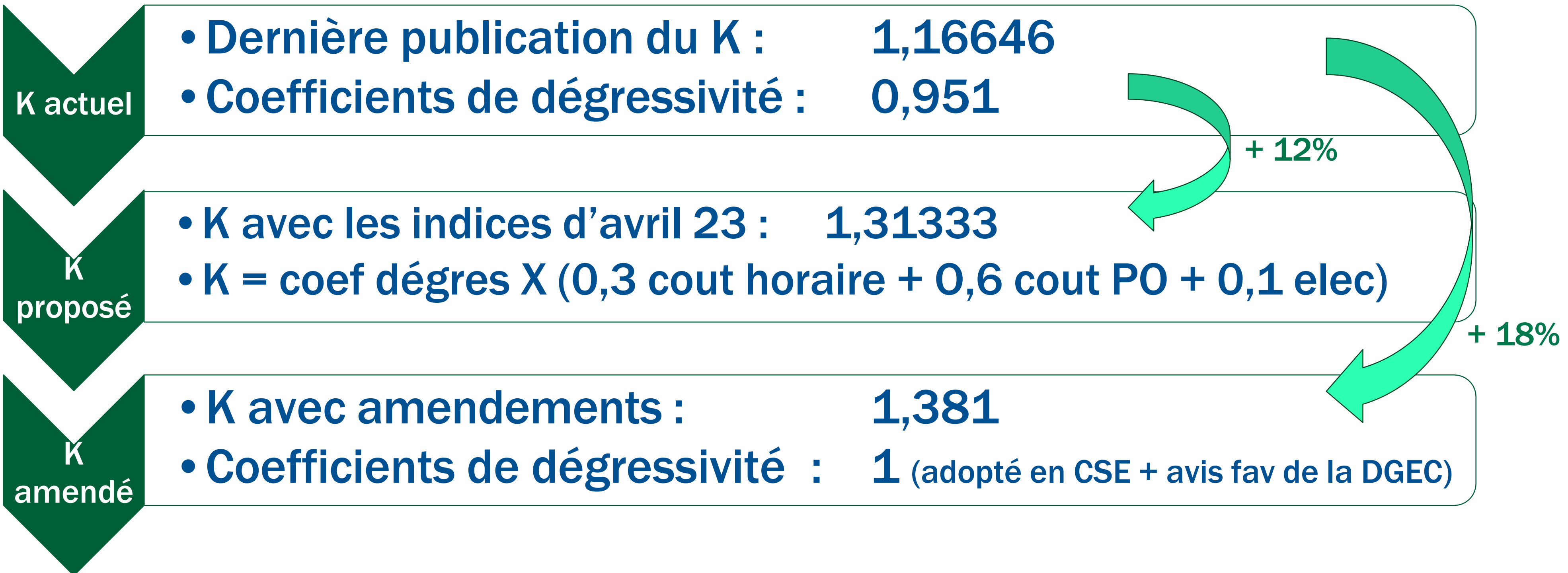


3 - Possibilités pour utiliser le biométhane

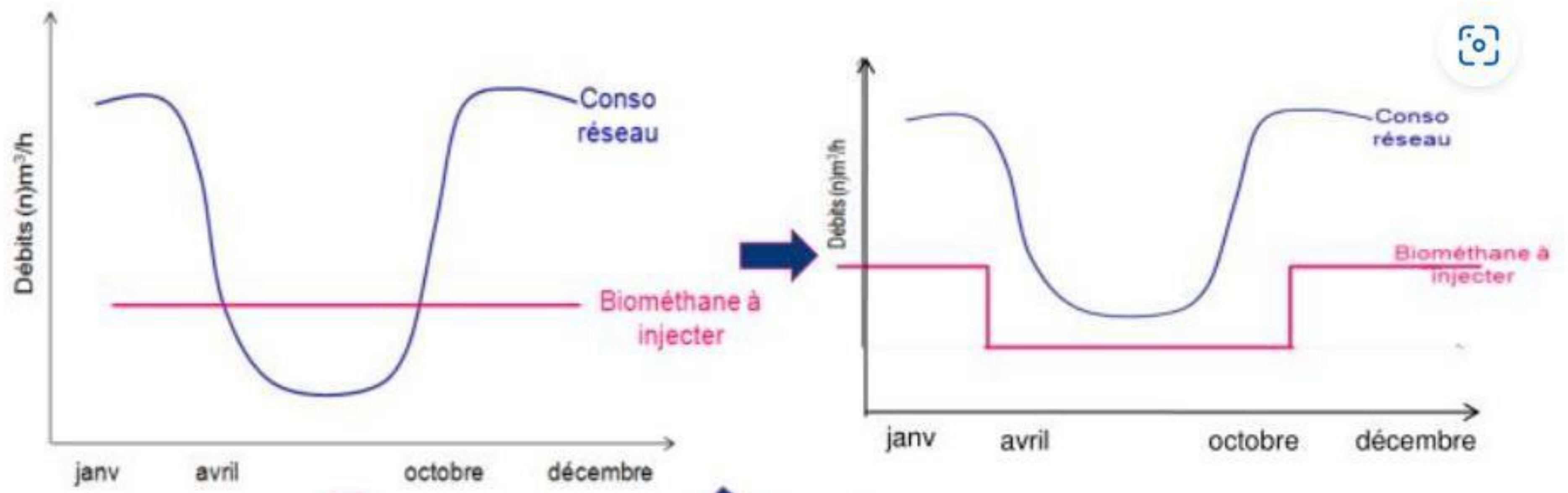
Mode de financement de la production de biométhane	Type de certificat	Valorisation
<p>Tarif d'achat <i>ou tout autre type de soutien étatique</i></p>	<p>Garantie d'Origine <i>Au sens de la directive européenne RED II, et donc soumise à l'import et l'exportation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisée pour du reporting, des offres vertes Utilisation partielle dans l'ETS autorisée depuis le 8/12/2022, et à partir du 1^{er} avril 2023 (part de GO concernée : environ 28%)
<p>Aucun soutien étatique BPA <i>Biogas Purchase Agreements (BPA)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Utilisation possible dans l'ETS → Décret publié en décembre 2022 Utilisation possible pour le transport maritime → Décret GNL publié en mars 2022
<p>Certificats de Production de Biométhane</p>	<p>Certificat <i>Preuve d'achat de biométhane transmissible au client final</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation possible dans l'ETS pour les CPB excédentaires → Décret publié en avril 2022

Non cumulable

3 - Evolution du tarif d'achat pour les porteurs de projet



3 - Tarif d'achat : Annualisation de la Cmax



Amendement porté pour les contrats signés avant 13 dec 21

probable

3 - Possibilités pour utiliser le biométhane

Mode de financement de la production de biométhane	Type de certificat	Valorisation
<p>Tarif d'achat <i>ou tout autre type de soutien étatique</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Utilisée pour du reporting, des offres vertes Utilisation partielle dans l'ETS autorisée depuis le 8/12/2022, et à partir du 1^{er} avril 2023 (part de GO concernée : environ 28%)
<p>Aucun soutien étatique BPA <i>Biogas Purchase Agreements (BPA)</i></p>	<p>Garantie d'Origine <i>Au sens de la directive européenne RED II, et donc soumise à l'import et l'exportation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation possible dans l'ETS → Décret publié en décembre 2022 Utilisation possible pour le transport maritime → Décret GNL publié en mars 2022
<p>Certificats de Production de Biométhane</p>	<p>Certificat <i>Preuve d'achat de biométhane transmissible au client final</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation possible dans l'ETS pour les CPB excédentaires → Décret publié en avril 2022

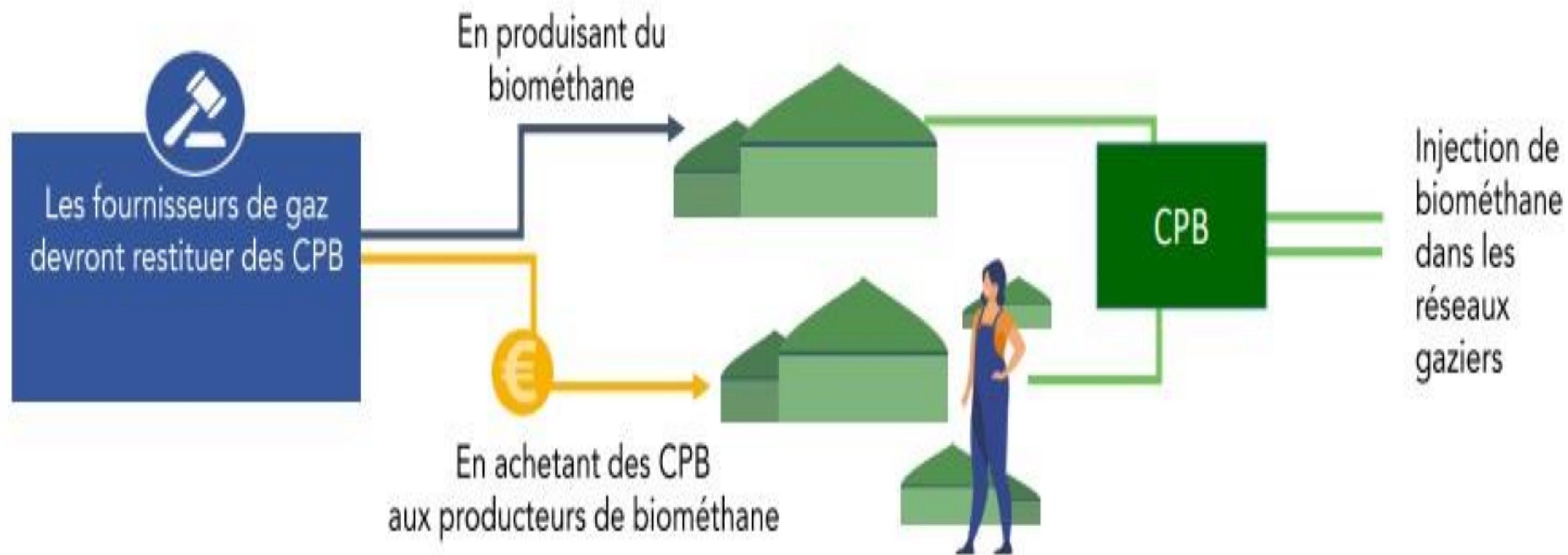
Non cumulable

3 - Possibilités pour utiliser le biométhane

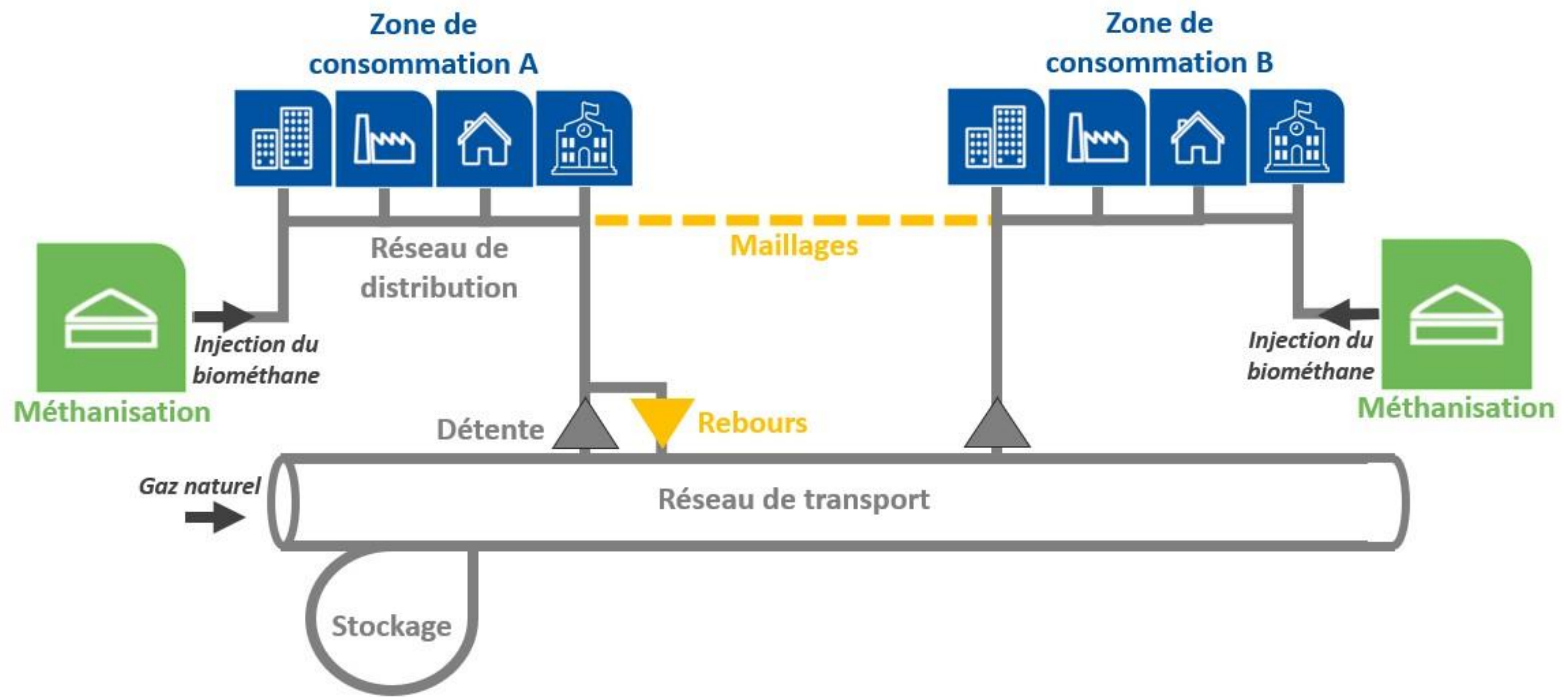
Mode de financement de la production de biométhane	Type de certificat	Valorisation
<p>Tarif d'achat <i>ou tout autre type de soutien étatique</i></p>	<p>Garantie d'Origine <i>Au sens de la directive européenne RED II, et donc soumise à l'import et l'exportation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisée pour du reporting, des offres vertes Utilisation partielle dans l'ETS autorisée depuis le 8/12/2022, et à partir du 1^{er} avril 2023 (part de GO concernée : environ 28%)
<p>Aucun soutien étatique BPA <i>Biogas Purchase Agreements (BPA)</i></p>	<p>Garantie d'Origine <i>Au sens de la directive européenne RED II, et donc soumise à l'import et l'exportation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation possible dans l'ETS → Décret publié en décembre 2022 Utilisation possible pour le transport maritime → Décret GNL publié en mars 2022
<p>Certificats de Production de Biométhane</p>	<p>Certificat <i>Preuve d'achat de biométhane transmissible au client final</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation possible dans l'ETS pour les CPB excédentaires → Décret publié en avril 2022

Non cumulable

3 - Certificats de Production de Biogaz



4 - Quelques défis pour demain

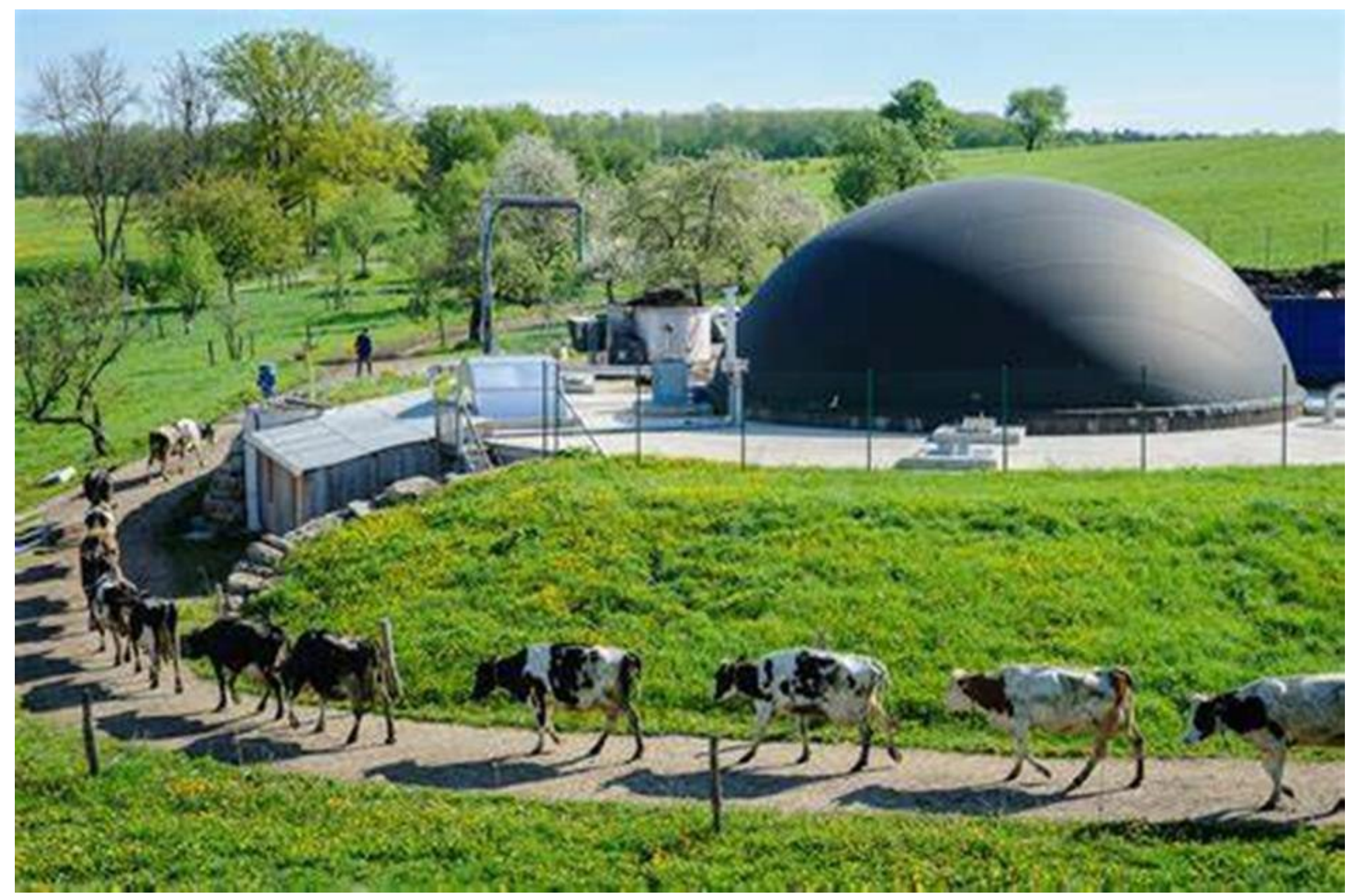
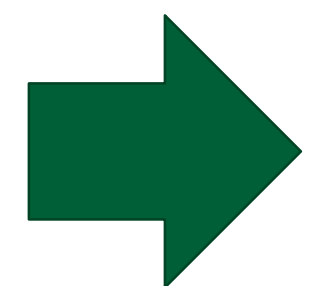


4 - Optimiser les rendements et process

- **Biologie**
- **Intrants**
- **Purification**
- **Efficacité énergétique**



Vers 100% de gaz vert en 2050



MERCI



Retrouvez toutes les actualités de l'ATEE sur :
www.atee.fr